

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

Mme Monique JEANNEAU et Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Lors de la préparation du Budget Primitif 2011, les bases d'imposition n'étaient pas encore connues. Le produit fiscal voté, qui s'élève à 2 255 231 €, prend en compte une augmentation des bases de 3% par rapport à 2010.

Or, les bases, étant désormais connues, il s'avère que le produit fiscal réellement attendu est de 2 297 496 €, soit 42 265 € de plus que ce qui est prévu au Budget Primitif.

Les services de la Préfecture et de la Trésorerie générale demandent, aux collectivités qui sont dans ce cas, d'inscrire dès à présent au Budget Primitif le produit supplémentaire attendu et donc de voter une décision modificative en ce sens en juin.

Il est ainsi proposé d'inscrire cette recette supplémentaire au Budget Primitif 2011 et de diminuer par conséquent le montant de l'emprunt.

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

- d'approuver la modification proposée :

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
7311 - 03	Contributions directes	+ 42 265 €	
023 - 03	Virement à la section d'investissement		+ 42 265 €
TOTAL		+ 42 265 €	+ 42 265 €

INVESTISSEMENT

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
021 - 03	Virement de la section de fonctionnement	+ 42 265 €	
1641 - 03	Emprunts en euros	-42 265 €	
TOTAL		0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la modification proposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
7311 - 03	Contributions directes	+ 42 265 €	
023 - 03	Virement à la section d'investissement		+ 42 265 €
TOTAL		+ 42 265 €	+ 42 265 €

INVESTISSEMENT

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
021 - 03	Virement de la section de fonctionnement	+ 42 265 €	
1641 - 03	Emprunts en euros	-42 265 €	
TOTAL		0 €	0 €

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

<p>2) CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20 ET 21</p>

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Dans le cadre de la construction de l'ensemble sportif de Bellestre, des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage et d'autres résultent d'adaptations inhérentes aux aléas du chantier décelés lors de l'exécution des prestations prévues aux marchés.

A titre réglementaire, les travaux supplémentaires d'un montant supérieur à 5 % du marché initial doivent faire l'objet d'une décision des membres de la commission d'appel d'offres.

Les travaux supplémentaires d'un montant inférieur à 5% du montant du marché initial ont également fait l'objet d'une présentation à la commission d'appel à titre informatif ainsi que ceux représentant une moins value liée à la suppression ou à la modification de prestations.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2011,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux du 15 juin 2011,

- D'autoriser la signature d'un avenant (n°2 pour les lots 1, 2, 7, 9, 20 et n°1 pour les lots 16 et 21) entraînant une augmentation de plus de 5% du montant initial du marché avec les entreprises attributaires des lots suivants :

Lot	Numéro avenant	Entreprise	Montant des travaux supplémentaires (avenants en cours uniquement)	Variation totale (avenants 1 et 2 compris) du montant initial du marché
Lot n°1 Terrassement-VRD	2	GUINTOLI	85 103,15 €H.T	12,03%
Lot 2 Espaces verts	2	VERDE	39 706,00 €H.T	38,90%
Lot n°7 Métallerie-Serrurerie	2	JUIGNET	8 762,00 €H.T	5,45%
Lot n°9 Menuiseries Intérieures signalétique	2	AMIOT	8 082,85 €H.T	14,44%
Lot n°20 Electricité Courants forts Faibles	2	CECO-ELEC	2 211,30 €H.T	6,29%
Lot 16 Structure Artificielle d'escalade	1	PYRAMIDE	9 636 ,05 €H.T	14,14%
Lot 21 Résine coulée	1	M.I.E Sols Résine	6 817,20 €H.T	9,14%

- D'autoriser la signature d'un avenant (n°2 pour les lots 3, 5, 17, 19 et n°1 pour les lots 10, 13, 14, 15, 11, 12) avec les entreprises attributaires des lots suivants :

Avenants en plus

Lot	Numéro avenant	Entreprise	Montant des travaux supplémentaires (avenants en cours uniquement)	Variation totale (avenants 1 et 2 compris) du montant initial du marché
Lot n°3 Gros-œuvre	2	DROUIN-CATTONI	31 787,13 €H.T	4,11%
Lot n°5 Etanchéité	2	BATITECH	2 733,28 €H .T	- 1,39%
Lot 17 Chauffage	2	HERVE THERMIQUE	4 043,20 €H.T	1,27%
Lot 19 Plomberie Sanitaires	2	HERVE THERMIQUE	6 429,30 €H.T	3,29%
Lot n°10 Cloisonnement	1	SATI	1 298,76€H.T	2,14%
Lot n°13 Peinture	1	MAES	3 740,00 €H .T	3,92%
Lot 14 Sols sportifs	1	ART DAN	2 975,00H.T	1,38%
Lot 15 Equipements sportifs	1	MARTY SPORTS	10 031,37€H.T	4,15%

Avenants en moins

Lot	Numéro avenant	Entreprise	Montant des travaux supplémentaires (avenants en cours uniquement)	Variation totale (avenants 1 et 2 compris) du montant initial du marché
Lot n°11 Carrelage Faïence	- 1	ROSSI	- 4 335,50€H.T	- 2,20%
Lot n°12 Plafonds	1	PLAFISOL	- 3 395 ,00€€H .T	- 23,33%

- De prévoir les dépenses correspondantes au budget 2011, article 2313
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les avenants et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les avenants ci-dessus et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochoch), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

3) SPLA NANTES METROPOLE AMENAGEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Le 13 mars 2009, Nantes Métropole et 19 communes de l'agglomération ont installé la Société Publique Locale d'Aménagement Nantes Métropole Aménagement par transformation de la SEML Nantes Aménagement, détenue jusque là par la Communauté Urbaine de Nantes et le Ville de Nantes, des banques et des bailleurs sociaux.

La commune de Bouaye est alors devenue actionnaire de la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

En application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Le rapport d'activités 2010 ci-joint témoigne de la deuxième année d'activité de ce nouvel outil au service du développement urbain et économique de l'agglomération de Nantes, outil opérationnel complémentaire des services et autres structures parapubliques déployées sur le territoire.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 15 juin 2011

- D'approuver le rapport d'activités 2010 ci-joint présenté par la Société Publique Locale d'Aménagement Nantes Métropole Aménagement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le rapport d'activités 2010 ci-joint présenté par la Société Publique Locale d'Aménagement Nantes Métropole Aménagement.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

4) TRANSFORMATION DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.)
--

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération du 17 octobre 2008, Nantes Métropole décidait la transformation de la société d'économie mixte Nantes Aménagement en Société Publique Locale d'Aménagement avec pour nouvelle dénomination sociale Nantes Métropole Aménagement.

Par délibération du 18 décembre 2008, notre conseil municipal décidait à l'occasion de cette transformation en société publique locale d'aménagement de devenir actionnaire de Nantes Métropole Aménagement.

18 autres communes de l'agglomération nantaise faisait le choix identique, partageant ainsi, la volonté de renforcer la maîtrise des opérations d'aménagement sur le territoire compte tenu de leur importance dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle de l'agglomération et de chaque commune.

Ainsi, sous réserve des conditions posées par l'article 20 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 « portant engagement national pour le logement » créant les SPLA (actionnariat public uniquement, intervention pour le compte des actionnaires et sur le territoire), les contrats conclus entre une SPLA et ses actionnaires répondront aux conditions exigées par le droit communautaire pour ce qui entrent dans le champ d'application des contrats dits « in house », dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme.

Le législateur par une nouvelle loi n°2010-559 du 28 mai 2010 a souhaité créer une nouvelle forme d'entreprise publique en créant les Sociétés Publiques Locales (SPL) en ayant pour objectifs :

- de tirer le meilleur parti du droit communautaire en adaptant et en diversifiant la gamme des instruments juridiques dont disposent les collectivités pour leurs interventions économiques. En effet, la cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) a progressivement élaboré, depuis une dizaine d'années, une jurisprudence qui autorise les collectivités et leurs groupements à confier directement certaines activités à des sociétés qu'elles détiennent et contrôlent ;
- de permettre aux collectivités françaises de recourir à un type d'opérateur dont disposent déjà leurs homologues de tous les pays d'Europe.
- de généraliser à la mise en œuvre de toute activité d'intérêt général et pérenniser, à partir d'un premier bilan, l'expérimentation engagée depuis 2006 en matière d'aménagement avec les SPLA.

Ainsi, la loi du 28 mai 2010 codifiée sous l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, vient de compléter les outils juridiques à disposition des collectivités locales pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Les sociétés publiques locales, dont le capital est détenu à 100% par des collectivités, soumises au régime des sociétés d'économie mixte locales, sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général.

Elles exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

En l'espèce, la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement ainsi que l'exploitation d'un service public d'immobilier d'entreprise entre dans le périmètre défini par la loi.

Par délibération du 11 avril 2011, le conseil communautaire de Nantes Métropole, pour renforcer la contribution de Nantes Métropole Aménagement à la mise en œuvre des politiques publiques, décidait de solliciter, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, la transformation en SPL de Nantes Métropole Aménagement, sous réserve de la décision du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires.

Ce changement de statut permettra, dans un contexte juridique clarifié, à Nantes Métropole Aménagement :

- d'une part, de renforcer et d'homogénéiser les conditions de portage et de réalisation des opérations d'immobilier d'entreprises initiées par Nantes Métropole en complémentarité avec l'offre privée et dont la vocation première est de servir l'intérêt général et/ou de palier l'absence d'initiative privée ;
- et d'autre part, de maîtriser les conditions de commercialisation et de gestion de patrimoine immobilier économique communautaire.

La transformation de Nantes Métropole Aménagement en Société Publique Locale « garantit également le maintien d'une organisation technique d'appui aux entreprises hébergées au sein des immeubles communautaires qui a donné satisfaction jusqu'à présent ».

Cette utilité de l'action de Nantes Métropole Aménagement dans ce domaine peut être soulignée par quelques repères.

Ainsi, avec un patrimoine de 23 immeubles, Nantes Métropole Aménagement héberge à ce jour 252 entreprises sur 35 647 m² de surfaces locatives, et qui représente plus de 1 000 emplois.

La société a hébergé au cours de ces huit dernières années plus de 700 entreprises dont 372 nouveaux locataires et 245 entreprises en création qu'elle a accompagnées.

Nantes Métropole Aménagement propose pour accompagner les créateurs d'entreprises des conseils individuels, des services collectifs, des rencontres thématiques...

Cette équipe mène également des actions fortes et volontaires pour assurer la promotion du patrimoine et en particulier des pépinières dans le cadre de salons spécialisés, rencontres avec la presse et journées d'entreprises.

Depuis de nombreuses années, les taux d'occupation toujours supérieurs à 90 % et les faibles taux d'impayés soulignent également l'efficacité de la gestion de ce patrimoine par Nantes Métropole Aménagement avec pour souci permanent de maintenir une offre locative publique attractive en complément de l'offre locative privée.

Ce souci d'une offre publique locale attractive se traduit également par un fort niveau de maintenance et de modernisation du patrimoine en y consacrant en moyenne un budget de 300 / 400 000 € tout en préservant l'équilibre économique du dispositif global et en permettant le versement d'une redevance à Nantes Métropole.

Par suite, cette transformation en SPL nécessite une modification des statuts de Nantes Métropole Aménagement, et notamment de son objet social, dont le projet est joint à la présente délibération et soumis à votre approbation.

Cette modification ne modifie en rien l'actionnariat, les règles de gouvernances convenues notamment dans le « pacte actionnaires », les représentants désignés par les collectivités au sein du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale des communes actionnaires et de l'assemblée générale.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statut modifié de SPL « Nantes Métropole Aménagement »

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 15 juin 2011

- d'approuver les modifications statutaires de Nantes Métropole Aménagement en vue de sa transformation en Société Publique Locale ;
- de donner tous pouvoirs, à son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de Nantes Métropole Aménagement, pour voter favorablement sur les projets de résolutions relatives à la transformation de la société publique locale d'aménagement en société publique locale et à l'actualisation des statuts.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve les modifications statutaires de Nantes Métropole Aménagement en vue de sa transformation en Société Publique Locale ;
- donne tous pouvoirs, à son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de Nantes Métropole Aménagement, pour voter favorablement sur les projets de résolutions relatives à la transformation de la société publique locale d'aménagement en société publique locale et à l'actualisation des statuts.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

5) BEAUSEJOUR » – ACQUISITION DES PARCELLES ZC 15 ET ZC 20

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Dans le cadre de sa politique de préservation de la qualité et du cadre de vie des boscéens, la commune de Bouaye souhaite faire l'acquisition de deux parcelles, cadastrées section ZC 15 et ZC 20, sis au lieu-dit Beauséjour, propriétés de M. Mme Choblet Jean.

Ces parcelles sont situées au nord-ouest de la Commune, dans la Zone d'Aménagement Différée de Beauséjour et en zone naturelle NN au Plan Local d'Urbanisme. Elles sont grevées toutes deux par des emplacements réservés au bénéfice de Nantes Métropole :

- Parcelle ZC 15 (superficie de 3120 m²) pour le recalibrage d'une voirie et réalisation d'une banquettes de gestion de ruisseau
- Parcelle ZC 20 (superficie de 19040 m²) pour la création d'un cimetière et le recalibrage d'une voirie.

M. et Mme Choblet Jean, par courrier du 15 mai 2011 nous font part de leur accord, pour la cession de ces deux parcelles sur la base de 12 640 € pour une surface estimée à 22 160m², soit :

- la parcelle ZC 15 pour 3 120€ soit 1€/m², valeur vénale supérieure à celle estimée par France Domaine à 0,23€/m²
- la parcelle ZC 20 pour 9 520€ soit 0,50€/m², valeur vénale supérieure à celle estimée par France Domaine à 0,15€/m²

Ces prix ont été négociés dans le cadre de la mise en œuvre des projets communaux dans ce secteur, où il s'avère nécessaire d'acquérir ces deux parcelles au regard de l'intérêt public local.

En effet, le secteur nord de la ZAC des Ormeaux connaît des problèmes récurrents de débordement des eaux pluviales liés notamment à l'imperméabilisation des sols. L'acquisition de la parcelle ZC 15 va permettre la restitution d'une zone humide sur des terres remblayées, l'amélioration du champ d'expansion des crues et la réduction des impacts sur les propriétés riveraines. Cette acquisition rentre dans la mise en œuvre de la politique de développement durable menée par la commune et de son application dans le nouvel Agenda 21. Un des axes majeurs d'actions est de limiter les risques d'inondation par la reconstitution de haies et de zones d'expansions des crues.

Concernant la parcelle ZC 20, son acquisition est rendu nécessaire par la saturation, à moyen terme, du cimetière communal. La commune et Nantes Métropole envisagent un site pour implanter un nouveau cimetière ; l'extension du cimetière actuel ne pouvant répondre seul aux besoins des années futures.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 3 mars 2011.

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 20 juin 2011,

- De décider l'acquisition par la commune de Bouaye des parcelles cadastrées section ZC 15 et ZC 20 pour une contenance respective de 3 120 m² et 19 040 m², appartenant à M. et Mme CHOBLET Jean, au prix de 12 640 € TTC, soit 1€/m² pour la parcelle ZC 15 et 0,50€/m² pour la parcelle ZC 20.
- D'autoriser Monsieur le maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,

- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

- décide l'acquisition par la commune de Bouaye des parcelles cadastrées section ZC 15 et ZC 20 pour une contenance respective de 3 120 m² et 19 040 m², appartenant à M. et Mme CHOBLET Jean, au prix de 12 640 € TTC, soit 1€/m² pour la parcelle ZC 15 et 0,50€/m² pour la parcelle ZC 20.
- autorise Monsieur le maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervocho), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

6) CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE AD 239P AU CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Monsieur Hervocho

Exposé :

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre l'agglomération nantaise et le Pays de Retz, le Conseil général de Loire-Atlantique souhaite réaliser dès à présent la section de cette liaison entre les communes de Saint-Léger-Les-Vignes et Bouaye, le long de la RD 751A.

Par délibération du 12/03/2009, le Conseil municipal de Bouaye a déjà donné son accord de principe sur le tracé de cette liaison cyclable.

Aujourd'hui, le conseil général lance les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet. A cette fin, le service France Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle concernée pour la création de cette liaison à 0,16€/m² ; estimation en date du 20 avril 2011.

Le Président du Conseil général propose l'acquisition d'une emprise de 119 m², détachée de la parcelle cadastrée section AD 239 propriété communale d'une superficie de 9 345m², (emprise 21a au plan joint) pour montant de 17,85 € (119m² x 0,15 €).

La municipalité souhaite céder gratuitement cette emprise sous conditions. Ainsi, le conseil général devra se conformer aux points suivants :

- les barrières en bois installées le long de la RD 751A seront déposées et réinstallées en limite de la nouvelle emprise communale.
- l'emprise cédée devra maintenir l'effectivité de l'accès à la station d'épuration dans sa forme et ses dimensions.

Il est proposé au Conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports, du 20 juin 2011,

- De décider la cession à titre gracieux au profit du Conseil général de Loire Atlantique d'une emprise approximative de 119m² de la parcelle cadastrée section AD 239, en contre partie de la levée des réserves émises à l'exposé,
- D'autoriser Monsieur le maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette cession,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge du Conseil général,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide la cession à titre gracieux au profit du Conseil général de Loire Atlantique d'une emprise approximative de 119m² de la parcelle cadastrée section AD 239, en contre partie de la levée des réserves émises à l'exposé,
- autorise Monsieur le maire ou Madame la 1^{ère} adjointe à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette cession,
- dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge du Conseil général,

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

7) RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)- PARTICIPATION DE LA VILLE DE BOUAYE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
--

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Les services départementaux de l'Education Nationale ont créé un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Ce service intervient pour toutes les écoles de la circonscription « Bouguenais Sud-Loire » et est implanté à l'école Jules Verne de La Montagne.

Un courrier du 13 septembre 2010, de l'Inspection Académique a informé le Réseau d'une modification des secteurs d'intervention des membres du RASED qui portait d'une part, sur le redécoupage de la circonscription et d'autre part, sur le retrait d'un poste d'enseignant spécialisé, chargé des aides à dominante pédagogique.

Sur la base de ces modifications, la Ville de Bouaye est invitée à participer financièrement au fonctionnement de ce service, sur la base de ses effectifs scolaires.

Par conséquent, la Ville de La Montagne propose de modifier les termes de la convention existante relative à la participation aux charges du RASED.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, planification et personnel du 22 juin 2011

- D'accepter les termes de ladite convention de participation aux charges du RASED.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte les termes de ladite convention de participation aux charges du RASED.
- autorise Monsieur le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

<p>8) MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS – VOTE D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</p>

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Le Conseil municipal du 19 mai 2011 a créé un forfait médian d'une durée d'1h30 pour l'accueil périscolaire du soir.

Les enfants de CE2-CM1-CM2, inscrits le soir pour l'étude ne peuvent bénéficier de ce forfait médian. En effet, l'étude suivie du forfait « après étude » ont une durée cumulée de 2 heures.

Il convient donc de créer un « forfait après étude » d'une durée de 30 minutes afin de couvrir une amplitude horaire d'1h30.

Cette disposition permettrait de proposer aux familles deux formules d'inscription :

- Combinaison 1 : 1 heure d'étude suivie d'1 heure d'accueil périscolaire
- Combinaison 2 : 1 heure d'étude suivie de 30 mn d'accueil périscolaire.

Pour cette dernière, un nouveau tarif doit être voté.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, planification et personnel du 22 juin 2011

- De créer le forfait « après étude » de 30 mn
- D'approuver les tarifs correspondants :

Tranche Quotient Familial		Etude (tarif voté en séance du 16/12/2010)	Forfait de 30 mn d'après étude	TOTAL
1	< à 381	0,93 €	0,47 €	1,40 €
2	de 382 à 533	1 €	0,50 €	1,50 €
3	de 534 à 686	1,06 €	0,53 €	1,59 €
4	de 687 à 838	1,12 €	0,56 €	1,68 €
5	de 839 à 991	1,18 €	0,59 €	1,77 €
6	de 992 à 1143	1,24 €	0,62 €	1,86 €
7	de 1144 à 1296	1,31 €	0,65 €	1,96 €
8	1297 < 1448	1,41 €	0,70 €	2,11 €
9	de 1449 à 1601	1,51 €	0,75 €	2,26 €
10	de 1602 à 1753	1,62 €	0,81 €	2,43 €
11	de 1754 à 1906	1,72 €	0,86 €	2,58 €
12	> à 1907	1,83 €	0,91 €	2,74 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

9) ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DEKLIC'

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

La bourse « déclick » encourage et soutient des projets qui visent à animer un quartier ou la ville.

La bourse soutient plus particulièrement :

- Des projets culturels et artistiques. Cela peut concerner la production d'un CD, d'une BD, l'organisation d'une manifestation...
- Des projets visant la découverte d'autres cultures, solidaires, dans une dynamique de coopération décentralisée. Les actions de découvertes culturelles, d'échanges, d'aides humanitaires peuvent être valorisées.

Tous les projets soumis à validation doivent comporter un volet de communication et de promotion permettant de faire partager l'expérience vécue par le ou les jeune(s) à l'ensemble des Boscéens.

Dans ce cadre, un jeune Boscéen de 25 ans, Monsieur Benoît CANTETEAU a sollicité une aide afin de soutenir la création d'une compagnie d'art de la rue.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal.

Vu l'avis de la commission finances, planification et personnel du 22 juin 2011,

- D'approuver le versement d'une subvention de 500 € à Monsieur Benoît CANTETEAU, afin de l'accompagner dans son projet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 500 € à Monsieur Benoît CANTETEAU, afin de l'accompagner dans son projet.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

10) ECO-LOTISSEMENT – DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

L'éco-quartier créé aux Ormeaux regroupera 172 logements répondant au label BBC (Bâtiment Basse Consommation). Il comprendra un espace boisé classé de plus d'un hectare, une plaine de jeux centrale et des jardins familiaux. La circulation y sera « apaisée » (20 à 30 km/h) et des liaisons piétonnes favoriseront les déplacements doux.

Il est ainsi proposé de nommer cet éco-lotissement « les jardins de Gaïa » et d'attribuer aux 3 rues qui le desserviront les noms suivants :

- rue « Jean-Jacques AUDUBON – naturaliste (1785-1851) » à la voie reliant les rues Victor Schoelcher et Robert Schuman
- rue « Jeanne BARRET – botaniste (1740-1807) » à la voie entre Victor Schoelcher et Jean-Jacques Audubon
- rue « Georges BUFFON – naturaliste (1707-1788) » à la boucle desservant le sud du lotissement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale et Patrimoine du 9 mai 2011

- de nommer l'éco-lotissement de la ZAC des Ormeaux « les jardins de Gaïa »
- d'attribuer le nom de rue « Jean-Jacques AUDUBON – naturaliste (1785-1851) » à la voie reliant les rues Victor Schoelcher et Robert Schuman
- d'attribuer le nom de rue « Jeanne BARRET – botaniste (1740-1807) » à la voie entre Victor Schoelcher et Jean-Jacques Audubon
- d'attribuer le nom de rue « Georges BUFFON – naturaliste (1707-1788) » à la boucle desservant le sud du lotissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- nomme l'éco-lotissement de la ZAC des Ormeaux « les jardins de Gaïa »
- attribue le nom de rue « Jean-Jacques AUDUBON – naturaliste (1785-1851) » à la voie reliant les rues Victor Schoelcher et Robert Schuman
- attribue le nom de rue « Jeanne BARRET – botaniste (1740-1807) » à la voie entre Victor Schoelcher et Jean-Jacques Audubon
- attribue le nom de rue « Georges BUFFON – naturaliste (1707-1788) » à la boucle desservant le sud du lotissement.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

11) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUPPRESSIONS POUR REGULARISATION)

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 mai 2011, a modifié cinq postes suite à quatre avancements de grade et à l'augmentation du temps de travail d'un agent pour exercer de nouvelles missions (gestion des archives municipales et de l'information à l'accueil).

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été sollicité, il convient désormais de supprimer les postes initiaux.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2011,

- De **supprimer les postes suivants**, à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- 1 poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 32,2/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 32,5/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 33,35/35,
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe TNC 25,7/35,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^e classe TNC 21/35.

- De **modifier** le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Supprime **les postes suivants**, à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- 1 poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 32,2/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 32,5/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 33,35/35,
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe TNC 25,7/35,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^e classe TNC 21/35.

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

12) PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE)

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Lors de la séance du 31 mars 2011, le Conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 80% avec les missions suivantes :

- 50% pour l'entretien du complexe sportif de Bellestre,
- 30% pour l'entretien du centre de loisirs de la rue du stade, en périodes scolaires.

Afin de prévoir du temps de travail à la fois pour l'entretien du centre de loisirs en périodes de vacances scolaires et pour les tâches liées à l'encadrement de l'équipe Entretien et Manifestations, il est proposé de modifier le temps de travail de ce poste et de l'augmenter à hauteur de 85%.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

- De **créer** un poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 29,75/35, à compter du 1^{er} septembre 2011,
- De **supprimer** le poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 28/35,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- créé un poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 29,75/35, à compter du 1^{er} septembre 2011,
- supprime le poste d'Adjoint technique de 2^e classe TNC 28/35,
- modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

13)PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL - ADJOINT D'ANIMATION NON TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin d'assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions à la rentrée, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'animation non titulaire à temps non complet 22,82/35h (soit 65,21%) pour 3 mois, renouvelable une fois, à compter du 5 septembre 2011.

Les besoins se concentrent essentiellement sur le temps du midi, les mercredis et l'accueil périscolaire du soir.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

- De **créer** un poste d'Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet 22,82/35h, pour 3 mois à compter du 5 septembre 2011, renouvelable une fois, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- créé un poste d'Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet 22,82/35h, pour 3 mois à compter du 5 septembre 2011, renouvelable une fois, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

Mme Monique JEANNEAU et Bernard JANOT ont été désignés secrétaires..

14) PERSONNEL – MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNEL - SIVOM

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Depuis février 2011, un agent administratif communal est mis à disposition du SIVOM de Bouaye, à raison de 4 h par semaine, pour la gestion de la comptabilité et de la paie. Ce dispositif est limité dans le temps, dans l'attente d'une solution définitive.

La réflexion relative à l'organisation administrative future du SIVOM s'oriente vers la suppression du poste de secrétaire général et la répartition de ses missions entre :

- un agent du SIVOM (gestion de l'assemblée et interface patrimoniale)
- des agents de la Ville de Bouaye mis à disposition du SIVOM (missions stratégiques pour le DGS et gestion comptable et du personnel pour un agent administratif).

Cependant, parallèlement à la réflexion sur l'avenir du SIVOM engagée par les élus, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) travaille sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être adopté pour le 31 décembre 2011.

Face à cette incertitude, il est prématuré d'arrêter une organisation définitive.

Il est donc proposé de poursuivre un fonctionnement provisoire pour une période de six mois, à savoir :

- prolongation de la mise à disposition temporaire d'un agent communal en charge de la comptabilité, dans les mêmes conditions de temps de travail et de remboursement que précédemment, pour une durée de six mois,
- mise à disposition temporaire du directeur général des services de la Ville de Bouaye, pour une durée de six mois.

Pendant la durée de sa mise à disposition au SIVOM, le DGS percevra un régime indemnitaire supplémentaire de 650€ bruts mensuels.

Le SIVOM remboursera à la Ville l'intégralité de cette indemnité supplémentaire ainsi que les charges afférentes.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

- D'**approuver** les termes des conventions de mise à disposition temporaire pour une durée de 6 mois,
- D'**approuver** la mise en place d'un régime indemnitaire supplémentaire de 650 € pour le Directeur Général des Services, exclusivement lié à sa mise à disposition au SIVOM,
- D'**autoriser** Monsieur le Maire à signer ces conventions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve les termes des conventions de mise à disposition temporaire pour une durée de 6 mois,
- approuve la mise en place d'un régime indemnitaire supplémentaire de 650 € pour le Directeur Général des Services, exclusivement lié à sa mise à disposition au SIVOM,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochoch), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

Mme Monique JEANNEAU et Bernard JANOT ont été désignés secrétaires..

15) PERSONNEL – TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

L'article 79 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux fonctionnaires titulaires de bénéficier, sous certaines conditions, d'un avancement de grade soit au choix soit par examen.

La procédure d'avancement de grade comporte plusieurs étapes :

- Chaque année la collectivité étudie l'ensemble des fonctionnaires promouvables et apprécie individuellement leur valeur professionnelle et leurs acquis de l'expérience.
- La CAP du centre de gestion donne un avis sur les propositions formulées par la collectivité.
- Suite à l'avis de la CAP, le tableau définitif d'avancement de grade est établi.

- La collectivité décide ensuite librement qui elle souhaite nommer, dans le respect de l'ordre du tableau, étant entendu que le poste doit être créé avant toute nomination.

Préalablement à toutes ces étapes, le Conseil municipal doit déterminer un taux de promotion pour chaque grade, après avis préalable du CTP.

Il est proposé de fixer, à compter de 2012 et pour 3 ans, le taux d'avancement de grade à 1 pour chaque grade, comme c'est la pratique dans la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2011,

- De **fixer** le taux d'avancement à 1 pour chaque grade, pour une période de 3 ans à compter de l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- fixe le taux d'avancement à 1 pour chaque grade, pour une période de 3 ans à compter de l'année 2012.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

Mme Monique JEANNEAU et Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

16) PERSONNEL – FORMATIONS MUTUALISEES – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

La Délégation Régionale du CNFPT propose, dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation tout au long de la vie, un accompagnement des collectivités territoriales qui le souhaitent à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur plan de formation.

A ce titre, la Ville de Bouaye a reçu le soutien de la délégation dans l'élaboration de son premier plan de formation.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de ces actions de formation et de répondre à la proximité souhaitée, la Délégation Régionale propose d'établir un partenariat entre les collectivités

territoriales d'un même territoire en vue d'organiser ces formations au plus près des agents et des collectivités.

Ce partenariat peut prendre la forme de formations mutualisées c'est-à-dire d'actions de formation regroupant plusieurs collectivités et dont le déroulement se situe au plus près du territoire.

Il est proposé d'établir un tel partenariat entre les villes de Bouaye, Brains, La Montagne, Le Pellerin, St Jean de Boiseau et St Léger-les-Vignes par la signature d'une convention.

Le CNFPT s'engage à prendre en charge les frais pédagogiques et les frais de restauration (la collectivité se charge de l'organisation de la restauration) mais ne prendra en charge aucun frais de déplacement (proximité géographique).

Chaque collectivité s'engage à mettre à disposition de la Délégation Régionale du CNFPT, à titre gracieux et en état de bon entretien :

- une salle équipée de tables et de chaises,
- du matériel pédagogique.

Les collectivités partenaires n'auront aucune dépense supplémentaire à supporter.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 22 juin 2011,

- D'**approuver** les termes de la convention de partenariat avec le CNFPT et les villes de Brains, La Montagne, Le Pellerin, St Jean de Boiseau, St Léger-les-Vignes, pour l'organisation de formations mutualisées sur le territoire,

- D'**autoriser** le maire à signer ladite convention et accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec le CNFPT et les villes de Brains, La Montagne, Le Pellerin, St Jean de Boiseau, St Léger-les-Vignes, pour l'organisation de formations mutualisées sur le territoire,

- Autorise le maire à signer ladite convention et accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2011

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mai 2011

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Andrée BERTET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Eric CONTREMOULIN (pouvoir à Marie-Pierre Ratez), Maurice BOUE pouvoir à René Gautier), Gérard POUESSEL (pouvoir à Christian Rivaud), Marie-Paule FARIGOUL (pouvoir à Jacques Garreau), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy Hervochon), Bernard DEHOUSSE (pouvoir à Bernard Keller), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory Delemazure).

ABSENT : Louis-Marie COTTINEAU

Mme Monique JEANNEAU et Bernard JANOT ont été désignés secrétaires..

17)COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

de la délibération du 10 juillet 2008

- objet : contrôle technique – pose de panneaux photovoltaïques - salle des Ormeaux
titulaire : DEKRA Inspection SAS
montant : 2 890,00 € HT
- objet : avenant - marché d'entretien des espaces verts (extension aux rues A. Briand, G. Dulac et Route des Mares)
titulaire : Verde Terra
montant : 1 879,30 € HT
- objet : marché de maîtrise d'œuvre – bâtiment rue du Port
titulaire : Meignen Architecture
montant : 4 180,60 € HT
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : Bretagne Vivante
Montant du partenariat : 4 468 €
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : Grain de Pollen
Montant du partenariat : 6 920 €
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : la Cicadelle
Montant du partenariat : 1 206 €
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : LPO
Montant du partenariat : 500 €
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : Ecopole
Montant du partenariat : 1 785 €
- objet : Convention cadre d'éducation à l'environnement
Association : SNPN
Montant du partenariat : 300 €

de la délibération du 2 avril 2008 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

Néant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 juin 2011
Le Maire,

Jacques GARREAU

